RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE



Nombre de conseillers

- en exercice : 9

- présents : 8

- votants: 9 (dont 1 pouvoir)

- non votants: 0

- absents excusés : 1

- absents non excusés : 0

- exclus: 0

Pouvoir(s):

Mme PECHAIRE à Mme MAUREL

Date de convocation:

20/09/2019

Date d'affichage:

20/09/2019

OBJET:

Motion de soutien contre la déconcentration de proximité, contre l'expérimentation des agences comptables et contre le transfert des missions topographiques à l'IGN.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de l'Aude le 2 U. . 2019 et publication ou patification du 0 2 0 0 1 2019

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°20/2019

De la Commune de Bouilhonnac

Séance du 30 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacques LARRUY.

Étaient présents: M. LARRUY, M. TURCHETTO, Mme MAUREL, M. AZAIS, Mme RUIZ, M. SABLE, Mme TUPINIER, M. VEZIES (8 personnes).

Étai(en)t absent(s) excusé(s): Mme PECHAIRE (1 personne).

Etai(en)t absent(s) non excusé(s):

Secrétaire de séance : Mme MAUREL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le projet présenté dans le cadre de la déconcentration de proximité du département de l'Aude ;

Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanences dans les mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les Maisons de Services au Public);

Vu le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN;

Vu le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus, compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré **DÉCIDE**:

- DE S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural ;
- DE S'OPPOSER au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques ;
- D'EXIGER le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue de comptes, des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

SERVICE DU COURRIS AUDE

11836 CARCASSONNE CEDJacques LARRUY